



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0342

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Reconversion de la friche RVI nord - Diminution d'autorisations de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Madame la Conseillère Panassier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrinand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0342**

commission principale : urbanisme

objet : **Reconversion de la friche RVI nord - Diminution d'autorisations de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé les individualisations d'autorisation de programme afin de procéder aux démolitions partielles du site, d'engager les études de maîtrise d'œuvre pour la voirie nouvelle, d'effectuer les sondages de sols complémentaires, de constituer une provision pour frais de gardiennage, de réaliser les travaux de dépollution et de percement du mur Feuillat, hors travaux de voirie.

Le montant total autorisé s'élève à 6 210 000 € en dépenses sur le budget principal.

Par décision n° B-2014-4936 du Bureau du 3 février 2014, la Communauté urbaine de Lyon a cédé le dernier tènement à l'école Émile Cohl pour la réalisation de leur futur programme d'enseignement supérieur en lien avec le projet de campus universitaire développé sur le site. L'acte de cession prévoit que l'acquéreur prend en charge le coût des travaux liés à la dépollution.

Les crédits prévus pour la dépollution seront réaffectés pour les travaux de voirie et la fin des travaux de démolition et de désamiantage qui seront individualisés ultérieurement.

Cependant, il faut financer de nouvelles dépenses sur les budgets annexes des eaux et de l'assainissement pour lesquelles il n'y a, aujourd'hui, aucune provision. Les études de viabilisation du site ont montré, en effet, le besoin de créer des réseaux d'adduction en eau potable et d'évacuation des eaux usées nécessaires à la desserte des futurs bâtiments sous la future voirie.

Le budget prévisionnel reste identique mais l'autorisation de programme initiale de 6 210 000 € serait répartie sur 3 budgets :

- sur le budget principal : 6 072 765 € TTC,
- sur le budget annexe des eaux : 103 200 € TTC,
- sur le budget annexe de l'assainissement : 34 035 € HT.

Pour financer les augmentations d'autorisation de programmes, il est proposé de réduire le montant des autorisations de programme sur 2 opérations qui sont en fin de réalisation et qui peuvent dégager des crédits sur les budgets annexes :

- Saint Priest Place Roger Salengro (opération n° 2P06O0399) :

- . 50 864 € TTC en dépenses et - 8 478 € en recettes sur le budget annexe des eaux,
- . 28 363 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

- Vaulx en Velin Carré de Soie Ilot Tase (opération n° 1P06O1420) :

. 52 336 € TTC en dépenses et - 10 467 € en recettes sur le budget annexe des eaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide :

a) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 1P06O0399 pour un montant de 59 200 € TTC et de 9 702 € en recettes (TVA) sur le budget annexe des eaux,

b) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2P06O0399 pour un montant de 28 363 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° P06O0399 est donc porté à 3 212 437 € en dépenses et 858 725 € en recettes tous budgets confondus,

c) - la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 1P06O1420 pour un montant de 52 336 € TTC et de 8 577 € en recettes (TVA) sur le budget annexe des eaux.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° P06O1420 : Vaulx en Velin Carré de Soie Ilot Tase est donc porté à 16 674 743 € en dépenses et 6 305 572 € en recettes tous budgets confondus,

d) - la diminution de l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2393 pour un montant de 137 235 € TTC à la charge du budget principal,

e) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 1P06O2393 pour un montant de 103 200 € TTC en dépenses sur le budget annexe des eaux.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 17 200 €,

f) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2P06O2093 pour un montant de 28 363 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° P06O2393 est donc porté à 6 204 328 € en dépenses et 17 200 € en recettes tous budgets confondus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.